

Roland Veillet : au 55^e jour de grève de la faim

samedi 17 février 2007, par [AFP](#), [AGUIRRE Léonce](#), [BESANCENOT Olivier](#), [Sud Education](#), [SUD Santé Sociaux](#), [Union Syndicale de la Psychiatrie](#) (Date de rédaction antérieure : 15 février 2007).

Après une journée d'enfermement arbitraire, sortie de l'hôpital psychiatrique de Roland Veillet et poursuite de la grève de la faim (55^e jour ce vendredi 16 février 2007 !).

Communiqué de la Fédération Sud éducation (jeudi 15 février 2007)

Cet après-midi, Roland Veillet est sorti de l'Hôpital psychiatrique du Vinatier à Bron où il était placé depuis hier.

Qui avait demandé ce placement ? Cela reste mystérieux puisque le ministère de l'Éducation interrogé renvoie sur le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Intérieur sur la Préfecture du Rhône qui se retranche derrière le secret médical et argue que le Préfet n'a signé aucun placement d'office...

L'indignation unanime soulevée par la nouvelle de cet internement a sans doute fait réfléchir les autorités qui ne sont pas allées jusqu'au bout de la procédure. Il est encore difficile aujourd'hui de faire passer un gréviste de la faim qui lutte pour des raisons de répression syndicale pour un malade mental et aux responsables de l'Éducation nationale de se débarrasser de leurs responsabilités.

Roland a retrouvé sa liberté, sa détermination renforcée par cette manœuvre destinée à l'isoler, à le bâillonner.

Il continue de réclamer ce qui ne sera que justice, c'est à dire la réintégration sur son poste, avec la réouverture de son dossier sous le contrôle de la CAPN, et la mise en place d'une enquête administrative indépendante, (dernier point qui semble être, de façon étrange, le plus difficile à accepter pour le ministère).

C'est ce que nous réclamons avec lui.

C'est ce que réclame tous les responsables syndicaux qui se sont rendus au Ministère de l'Éducation.

C'est ce que réclame tous ceux qui signent la pétition de soutien à Roland Veillet, qui faxent ou écrivent pour que Gilles de Robien débloque la situation en annulant immédiatement la sanction qui frappe Roland Veillet.

Seule une décision ministérielle en ce sens pourrait permettre que Roland Veillet cesse l'action qu'il mène au péril de sa vie.

Toute autre proposition est aujourd'hui illusoire, il n'est pas question ici de « gestion de carrière » mais de respect de droits fondamentaux.

Il y a urgence, Monsieur le Ministre, à suivre l'avis du Conseil Supérieur de la Fonction Publique. La santé, la vie, d'un simple agent de l'État est entre vos mains

http://roland-veuillet.ouvaton.org/IMG/pdf/cmmunique_fede_15_fevrier_Roland.pdf

Communiqué du syndicat SUD Santé Sociaux et l'Union Syndicale de la Psychiatrie (jeudi 15 février 2007)

Les syndicats SUD Santé Sociaux et Union Syndicale de la Psychiatrie dénoncent la méthode employée par la préfecture du Rhône prononçant l'hospitalisation d'office de R. Veillet en grève de la faim depuis 53 jours.

Cette forme d'hospitalisation sous contrainte jusque là réservée aux troubles de l'ordre public connaît en l'espèce une dérive préjudiciable à l'avenir des libertés publiques.

La psychiatrie n'est pas un goulag où l'on enferme opposants et contestataires sur décision arbitraire d'un pouvoir politique, c'est un espace de soin dans lequel le choix du patient doit être la norme et les contraintes, rares, et avant tout déterminées par des conclusions cliniques.

SUD et l'USP dénoncent l'instrumentation progressive et maintenant patente de la psychiatrie par le ministère de l'intérieur, et dénoncent l'assimilation de toute action syndicale à un trouble de l'ordre public.

<http://roland-veuillet.ouvaton.org/?Communique-sur-l-hospitalisation>

Dépêche AFP du mercredi 14 février 2007

Education-social-grève

Roland Veillet, en grève de la faim, va quitter l'hôpital psychiatrique LYON, 14 fév 2007 (AFP) - Roland Veillet, un conseiller d'éducation en grève de la faim depuis 54 jours pour protester contre une sanction, va quitter jeudi l'hôpital psychiatrique lyonnais dans lequel il a été hospitalisé d'office mercredi, a-t-on appris auprès de son comité de soutien.

L'avis transmis par le psychiatre à la préfecture jeudi midi, après 24h d'hospitalisation, indique que M. Veillet est sain d'esprit et qu'il n'y a pas lieu de signer d'arrêté d'hospitalisation d'office, a indiqué Mickaël Goyot, enseignant et membre du comité de soutien.

M. Veillet, qui ne s'est pas alimenté et n'a pas été perfusé, devrait quitter l'hôpital du Vinatier d'ici quelques heures, a-t-il ajouté, sans pouvoir préciser où le gréviste allait se rendre par la suite.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) et un syndicat de psychiatres, l'Union syndicale de la psychiatrie, avaient dénoncé jeudi ce placement d'office, fustigeant l'utilisation de la psychiatrie à des fins répressives.

Roland Veillet, 51 ans, a entamé le 24 décembre une grève de la faim devant le tribunal administratif de Lyon. Il réclame l'annulation de sa mutation en 2003 de Nîmes à Lyon sanctionnant, selon lui, sa participation à une grève.

M. Veillet a été admis le 10 février dans un hôpital de la région lyonnaise dans un état jugé « inquiétant », mais a fait savoir que même hospitalisé il continuait sa grève, interdisant qu'on le perfuse ou le nourrisse de force.

Le ministère de l'Education a annoncé mardi avoir mandaté le médiateur de l'Education nationale pour « proposer rapidement des solutions ».

M. Veillet a multiplié les actes de protestation depuis sa mutation, en effectuant notamment les trajets Nîmes-Lyon et Lyon-Paris en course à pied. En 2004, il avait déjà entrepris une grève de la faim de 38 jours à proximité du ministère de l'Education nationale.

cnp/pre/mic

Dépêche AFP du vendredi 16 février 2007

Education-social-grève,LEAD

Roland Veillet poursuit sa grève de la faim, soutenu par José Bové

LYON, 16 fév 2007 (AFP) - Roland Veillet, un conseiller d'éducation en grève de la faim depuis 55 jours pour protester contre une sanction, a indiqué qu'il entendait poursuivre son action dans un local du syndicat Sud et a reçu le soutien de José Bové, lors d'une conférence de presse vendredi. Roland Veillet, 51 ans, a entamé le 24 décembre une grève de la faim devant le tribunal administratif de Lyon. Il réclame l'annulation de sa mutation en 2003 de Nîmes à Lyon sanctionnant, selon lui, sa participation à une grève.

Arrivé à pied, d'un pas lent et parfois hésitant, Roland Veillet a notamment reçu au cours du point-
presse un appel du candidat à la présidentielle José Bové, qui a assuré être « de tout cœur avec (lui) ».

« On te persécute pour ton action dans le cadre d'un mouvement collectif, et c'est insupportable qu'on t'attaque pour tes idées et ton engagement syndical », a affirmé José Bové.

Entouré du maire (PCF) de Vénissieux, André Gerin, et du sénateur Guy Fischer (PCF), le conseiller d'éducation s'est dit « épuisé » mais déterminé à poursuivre sa grève de la faim.

« Je ne sais pas jusqu'où j'irai. Mon médecin me dit que mon corps ne suit plus. Selon lui, je ne suis plus dans le rouge, mais dans le noir », a-t-il précisé.

Evoquant son internement d'un peu plus de 24 heures à l'hôpital psychiatrique du Vinatier, à Lyon, Roland Veillet a qualifié de « démarche scandaleuse » cette mesure, estimant que le ministre de l'Education nationale Gilles de Robien « (essayait) de (le) stigmatiser avec des troubles psychiatriques ».

« Le personnel de l'hôpital a eu beaucoup d'égards pour moi, en me rendant tout de suite mes affaires, qu'on m'avait enlevées à mon arrivée, et en me conseillant d'attendre le rendez-vous avec le

médecin-psychiatre, qui a été surpris de ma présence. Apparemment, ils étaient au courant de ma démarche », a-t-il expliqué.

M. Veillet avait fait l'objet d'une hospitalisation d'office mercredi, avant d'être relâché jeudi après-midi, sur les recommandations d'un psychiatre transmises à la préfecture.

M. de Robien, a-t-il estimé, « se comporte de façon odieuse » en refusant de réexaminer le dossier et ouvrir une enquête administrative sur les conditions dans lesquelles la sanction de mutation de Nîmes à Lyon a été prise.

Roland Veillet a indiqué qu'il demanderait une indemnisation pour ces quatre années passées loin de Nîmes. « Etre à Lyon me coûte 800 euros par mois en frais divers, plus les frais judiciaires. En 4 ans, j'ai dépensé presque 100.000 euros pour obtenir le respect de mes droits. Quelle faute pénale vaut autant que ça ? », a-t-il lancé.

Depuis sa mutation-sanction, M. Veillet a multiplié les actes de protestation, en effectuant notamment les trajets Nîmes-Lyon et Lyon-Paris en course à pied. En 2004, il avait déjà entrepris une grève de la faim de 38 jours à proximité du ministère de l'Education nationale.

hap/lrb/mic

Blog d'Olivier Besancenot (« Avec Roland Veillet, contre la matrice », jeudi 15 février 2007)

Roland ne veut pas rentrer dans la matrice. Et la matrice veut le lui faire payer. Cher. Peut-être même de sa vie. Roland était CPE du côté de Nîmes. Il a commencé à occuper le rang gauche des manifs de 2003. Il n'a pas voulu plier et on lui a fait payer. Une mutation forcée de son académie de Nîmes vers l'Académie de Lyon. Il a tout fait pour se faire entendre. Pétitions, soutiens syndicaux et même un marathon et une grève de la faim. Rien n'y a fait. Le pouvoir est sourd. Sourd et cruel. De nouveau en grève de la faim depuis le 25 décembre, je suis allé le voir à Lyon le 5 février. Rencontre brève, pour cause de meeting dans la foulée, mais chaleureuse malgré le contexte. Roland, c'est une révolte d'un bloc contre l'injustice et une ferme détermination d'obtenir gain de cause, jusqu'à l'irréparable ? Hospitalisé depuis le 10 février, il reste inflexible. La vie doit être plus forte. Une nouvelle fois, De Robien veut agir par la force. Il veut faire interner Roland dans un hopital psy et le faire perfuser. Il veut le lobotomiser en quelque sorte. C'est ignoble. Faisons un scandale. Que De Robien réfléchisse bien, quoiqu'il arrive à Roland, il en sera tenu pour responsable. Roland n'est pas formatable. Et notre solidarité n'est pas négociable. Il faut donc d'urgence doper la mobilisation pour obtenir que sa demande soit satisfaite, ce qui ne serait que justice.

<http://besancenot2007.org/spip.php?article490>

Roland Veillet : urgence !

Aguirre, Rouge n° 2193 du 15 février 2007

Notre ami et camarade Roland Veillet est en danger de mort. En grève de la faim depuis le 25 décembre, il a été hospitalisé, samedi 10 février, suite à une dégradation de son état de santé.

Roland Veillet, conseiller principal d'éducation, ne demande qu'une chose, la levée d'une sanction disciplinaire (mutation d'office de Nîmes à Lyon) totalement injustifiée. Rappelons qu'il s'était opposé, lors de la grève des surveillants et des aides éducateurs de 2003, au remplacement des grévistes par des élèves majeurs. Le ministère de l'Éducation nationale ne veut rien savoir et s'obstine à maintenir cette sanction, bien que la commission de recours du Conseil supérieur de la fonction publique de l'État se soit prononcée pour l'annulation de la mutation d'office et que les réquisitions du commissaire du gouvernement devant la cour d'appel aillent dans le même sens. Pire, le ministre de l'Éducation nationale, Gilles de Robien, sbire de Nicolas Sarkozy, grand pourfendeur des libertés syndicales, partisan de la répression la plus féroce lors des mobilisations lycéennes de 2005, fait de la provocation. Il affirme, dans un communiqué, qu'en n'acceptant pas sa sanction et en se mettant en grève de la faim, Roland Veillet se rendait coupable d'abandon de poste.

Face à cette intransigeance, il est urgent d'organiser le soutien et la mobilisation la plus massive possible pour exiger le retrait de la sanction qui frappe Roland Veillet. Un site fait constamment le point sur la lutte de Roland Veillet, répercute toutes les interventions et communiqués en sa faveur : <http://roland-veillet.ouvaton.org>. Un front intersyndical (FSU, Solidaires, Ferc-CGT) s'est constitué, qui réclame la levée immédiate de la sanction. En solidarité, le secrétaire départemental du Snes en Seine-Saint-Denis, Goulven Kerien, a entamé une grève de la faim, lundi 12 février.

Des démarches ont été entreprises auprès du Premier ministre et de Jacques Chirac pour leur demander d'intervenir. Mais rien ne bouge. Il est du devoir de toutes les organisations politiques, syndicales et démocratiques de se mobiliser sans attendre pour imposer à Gilles de Robien l'abandon, immédiat et sans condition, de la sanction qui frappe Roland Veillet. Il en va de la vie de ce dernier !
